



# Politique Environnementale

## Evenplast Group

2025

Négociant d'articles d'emballages, l'activité de la société Evenplast a un impact important sur son environnement, que ce soit directement (locaux, véhicules de société...) ou indirectement (fournisseurs, clients, partenaires...). Evenplast se doit donc d'avoir une politique environnementale forte et de la réviser régulièrement, si possible tous les deux ans et à minima tous les cinq ans.

Cette politique permet de cerner les principaux enjeux sur lesquels nous devons focaliser nos actions.

**- Energie et Gaz à Effet de Serre (GES)** : notre activité est génératrice de GES et consomme de l'énergie tout au long du cycle de vie du produit. De la fabrication des matière premières à l'élimination du produit fini en passant par sa transformation, son stockage dans nos locaux, l'utilisation par nos clients et l'ensemble des transports entre ces opérations. Nous nous devons d'œuvrer pour réduire la consommation d'Energie et l'émission de GES à chaque étape.

Le transport maritime et le transport routier sont utilisés régulièrement, la Direction Supply Chain devra mettre en place une notation efficace pour privilégier les transporteurs les plus respectueux de l'environnement en s'appuyant sur la démarche FRET21.

Pour faire les bons choix, la direction QHSE a formé un référent carbone en 2024.

Les objectifs de réduction des GES à moyen terme sont inspirés des scénarios d'augmentation de température moyenne mondiale bien au-dessous de 2°C (well-below 2°C) pour les scopes 1 & 2, soit une baisse de 2.5%/an (diminution de 30% entre 2020 et 2034). Le scope 3 a un objectif de réduction inspiré de celui d'une augmentation de température de 2°C, soit une baisse de 1.25%/an (diminution de 20% entre 2020 et 2037). Ces scénarios d'évolution de température sont issus du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et retrancrit en taux de diminution annuel par SBTi (Science Based Target Initiative).

Ces objectifs de réduction correspondent à une baisse de 20% entre 2020 et 2037 sur l'ensemble des scopes conformément à notre plan de décarbonation. Ce plan prévoit des objectifs plus ambitieux pour la décennie suivante selon l'importance que prendra entre autres le règlement (EU) 2025/40 : Packaging and Packaging Waste Regulation (PPWR).

**- Matières Premières, déchets, produits chimiques** : Les matières premières utilisées privilégieront des matières durables : fossiles recyclables et/ou recyclées, non-fossiles, elles ne concurrenceront pas l'alimentation humaine ou animale et seront respectueuses de l'environnement. Les matières biosourcés peuvent avoir un impact important sur la déforestation et favoriser la monoculture, nuisibles à la biodiversité. De plus, leur culture peut consommer de l'eau ou polluer l'eau potable qui est une ressource rare dans certaines régions du monde.

L'engagement pris en 2024 d'utiliser 60% de papier issus de forêts gérées durablement est maintenu. Il sera suivi et devra être atteint par le service Achats. Il se concrétise notamment par l'obtention des certifications PEFC et FSC et sera renforcé par la mise en application du règlement (UE) 2023/1115 contre la déforestation et la dégradation des forêts (EUDR).

Le tri des déchets sera maintenu et de nouvelles catégories seront créées si nécessaire. De plus, le service commercial devra promouvoir notre catalogue en ligne plutôt que l'utilisation du catalogue papier.

Concernant les produits chimiques, les services qualité et achats devront prendre en compte dans l'évaluation de nos fournisseurs, leurs analyses de risques HACCP et leurs procédures de rappel des produits pour favoriser les fournisseurs les plus vertueux dans ce domaine.

Ainsi **la santé et la sécurité des consommateurs** seront garanties.

La mise en place des notes environnementales, calculs internes à partir d'Analyses de Cycle de Vie (ACV), sur l'ensemble de nos articles de stock permet d'engager le dialogue et de les sensibiliser à l'impact de leur achat.

La mise en place des Analyses de Cycle de Vie (ACV) pour attribuer une note environnementale à nos produits permet de connaître l'origine des matières premières, ainsi que les compositions exactes, participant de fait à garantir la sécurité des consommateurs. La participation au dispositif de BPI France nommé Diag Ecoconception est à la charge de la direction QHSE en relation avec le service Achats et les équipes d'Alprod.

Cette note environnementale permettra aussi la **promotion de services environnementaux**. De plus, elle orientera la direction produits dans le choix de matériaux plus durables et s'intégrant dans l'économie circulaire.

- Le dernier enjeu sur lequel devra porter nos actions concerne le projet de construction d'un éventuel nouveau bâtiment. L'artificialisation des sols qui diminue les surfaces exploitables pour les récoltes, modifie l'écoulement des eaux augmentant les risques de crues et nuisant à la biodiversité par sa présence et toutes les nuisances qui en découlent (bruit, allers-venues...) est un sujet important. La Direction et l'équipe projet devront avoir à cœur de réduire au maximum l'empreinte au sol de ce bâtiment, de veiller à sa consommation d'énergie et de s'assurer que sa conception puisse garantir la sécurité alimentaire de nos produits aptes au contact alimentaire.

L'environnement est l'affaire de tous, mais aussi de chacun. Le groupe Evenplast souhaite pouvoir s'appuyer sur chacun de ses employés, fournisseurs, clients, prestataires et partenaires pour tenir les engagements décrits dans ce document.